

L. Bultreuil ✓
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

1° La Chapelle de Brest - 2° La Chapelle de St Guine

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

*La Chapelle de Brest est dédiée à St Jacques Apôtre
La Chapelle de St Guine est dédiée à St Guine*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

*Il n'y a pas, néanmoins les deux chapelles précitées
plus haut, sont anciennes. Les titres originaux se perdent pendant la révolution.*

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

*Il n'y a aucune, à moins d'être sur la voie publique.
Monsieur l'Evêque a dit qu'il n'y a pas de chapelles particulières à Brest.
La messe les dimanches, fêtes, à 8 heures.*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

*La Chapelle de St Roch appartenant à Monsieur Guizot.
autorisée par Monsieur l'Evêque de Quimper.*

6° Quelle est la date de l'Indult ?

*Il n'y a pas d'indult. L'autorisation de Monsieur l'Evêque de Quimper
est du 24 octobre 1864, valant tout le 19 mai 1865.*

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

Monsieur Brest, prêtre, résident à Brest.

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

*Oui, il y a dans la Chapelle de St Roch des ornements de toutes
les couleurs liturgiques.*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Oui, elles sont en bon état.

M. Guizot, notaire
NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.